

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 145

Représenté(s) : 35

Votant(s) : 180

Excusé(s) : 13

Absent(s) : 13

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le mercredi 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du jeudi 12 décembre 2024, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Bruno ARIZZI, Mme Maryline BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Romain BONHOMME, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, Mme Sarah DA COSTA, Monsieur Henri DARQC , M. Nicolas DARGENT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANCQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Damien GIRARD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Didier HENRIET, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAÏSÉ, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, Mme Marie ROZE, M. Jean-Marc ROZE, M. André SECONDÉ, M. Jean-Luc SENE, Mme Armelle SIMON, M. Michel SUPLY, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOLLEC, M. Daniel VAQUETTE, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Frédéric WUIBOUT (suppléant de M. Jérôme FORTIER), M. Sébastien BOUCTON (suppléant de M. Alain HIRAUULT), Mme Maryvonne LEFORT (suppléant de Madame Véronique HURBOUC), M. Thierry LEROUX (suppléant de Mme Anne-Sophie ROMAGNY), M. Philippe MELOTTE (suppléant de M. Patrick SIMON)

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Cédric CHEVALIER, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Franck ASSELIN a donné pouvoir à Denis PONCELET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Bertrand BOILLY a donné pouvoir à Muriel JACQUIOT, M. Denis BOUDVILLE a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. Corentin CENTA a donné pouvoir à Kevin PONCIN, M. Conrad CHER a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, M. Jacky CHOPIN a donné pouvoir à Laurence DEPLAINE, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à André TETENOIRE, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Anne DESVERONNIERES a donné pouvoir à Katia BEAUJARD, M. Thomas DUBOIS a donné pouvoir à Frédéric LEPAN, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Alban DOMINICY, M. Cyrille DUTERNE a donné pouvoir à Romain BONHOMME, Mme Laurence GARUS a donné pouvoir à Maryline BAILLY, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Laure MILLER, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Julien LEPITRE, M. Jean-Jacques GOUAULT a donné pouvoir à Hervé CHEF, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. André JACOB a donné pouvoir à Martine JOLLY, Mme Chantal LANTENOIS a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAUX, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Edouard BARON, Mme Marie-Claire LESIEUR a donné pouvoir à

Charles GOSSARD, M. Frédéric MASSONOT a donné pouvoir à Annie PERRARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, M. Francis MUNIER a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, M. Philippe SALMON a donné pouvoir à François MOURRA

Étaient excusé-e-s :

M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Franck BAILLY, Mme Nathalie BELAMY, M. Vincent BENNEZON, M. Nicolas CARNOYE, M. Alain DE CEULENEER, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Serge HIET, Mme Cathy LAURIN, M. Jean MICHEL, Mme Elizabeth VASSEUR

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Marcel BENCIVENGO, M. Frédéric DECHAMPS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Jean MARX, M. Patrice MOREL, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Christophe PATINET, Mme Marie-Noëlle RAINON, Mme Mounya TAGGAE, M. Bernard THIERY

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Bruno ARIZZI, M. David CHATILLON, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Kim DUNTZE, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Charles GOSSARD, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Frédéric LEPAN, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Pascal LORIN, M. Arnaud NININ, M. Germain RENARD, M. Patrick TCHANGA, M. Alain TOULLEC, M. Frédéric WUIBOUT

Secrétaire : Guy RIFFÉ

Vice Secrétaire : François MOURRA

Votes :

Pour : 160 Contre : 0 Abstention : 4

**COMMUNE DE BEZANNES
PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1
APPROBATION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu sa délibération n°CC-2023-298 du 21 décembre 2023 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bezannes,

Vu la délibération n°2024_06_803 du Conseil municipal de Bezannes du 10 juin 2024 sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims afin qu'elle prescrive la modification n°1 du PLU,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAARM-2024-045 de Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims en date du 25 juin 2024, prescrivant la modification n°1 du PLU de Bezannes,

Vu la décision n°MRAe2024ACGE109 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 10 septembre 2024, émettant un avis favorable à l'absence de nécessité de réaliser l'évaluation environnementale du projet de modification n°1 du PLU de Bezannes,

Vu la décision n°CUGR-DUPAARM-2024-009 de Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims du 18 septembre 2024, ne soumettant pas la modification n°1 du PLU de Bezannes à évaluation environnementale,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAARM-2024-057 de Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims du 18 septembre 2024 soumettant à enquête publique le projet de modification n°1 du PLU de Bezannes,

Vu l'enquête publique, qui s'est tenue en mairie de Bezannes et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, du 16 au 30 octobre 2024,

Vu le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice,

Vu la réserve de la commissaire-enquêtrice, demandant à prendre en compte les recommandations et remarques apportées par les différentes institutions dans leurs courriers réponse : ne pas remettre en cause les objectifs de la densification et donc d'économie du foncier, et prendre en compte les nouvelles

règles du Plan pluie,

Considérant que cette réserve est levée aux motifs que les corrections d'erreurs matérielles soulevées par la direction départementale des territoires ont été prises en compte, que les changements apportés à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la ZAC de Bezannes vise à favoriser l'implantation d'activités économiques au sein d'un secteur déjà aménagé et viabilisé, et éviter ainsi la consommation d'espaces agricoles et naturels et que la modification du PLU vise justement à mettre le règlement du plan local d'urbanisme avec le plan pluie déjà opposable aux tiers,

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées justifient des adaptations mineures du projet de modification,

Vu la délibération du Conseil municipal de Bezannes du 9 décembre 2024 émettant un avis favorable au dossier d'approbation de la modification n°1 du PLU,

Vu l'avis du bureau communautaire du mercredi 11 décembre 2024,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bezannes tel qu'annexé,

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site internet de la commune, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa publication sur le géoportail de l'urbanisme.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- rapport et conclusions de la commissaire-enquêtrice,
- additif au rapport de présentation – modification n°1,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- règlement écrit.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
Guy RIFFÉ



Le Vice-Secrétaire
François MOURRA



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/12/2024 à 11h02
Référence de l'AR : 051-200067213-20241218-232999-DE
Publié le 24/12/2024 ; Rendu exécutoire le 24/12/2024